

—Une horrible profanation vient d'être commise dans le diocèse de Bayeux. La nuit du 1er, au 2 de ce mois, des voleurs introduits dans l'église de Saint-Martin-de-la-Lieue (arrondissement de Lisieux); ils ont enfoncé le tabernacle et emporté l'ostensoir ainsi que le saint-ciboire avec les hosties qu'il renfermait.

Mgr. l'évêque de Bayeux, profondément affligé de cet audacieux sacrilège, a publié un mandement très touchant :

“ Nous avons résolu de nous rendre nous-mêmes, dit le pieux prélat, dimanche prochain, 8 de ce mois, dans l'église où s'est commis l'attentat, pour réparer solennellement, au pied de l'autel profané, l'outrage dont notre divin Sauveur a été la victime, pour consoler la piété des vrais fidèles, et obtenir du Dieu qui pria et mourut pour ses bourreaux, le repentir et le pardon des coupables.

“ Nous vous invitons, N. T. C. F., à unir vos prières aux nôtres, vos gémissements à nos gémissements, vos expiations à nos expiations.”

SUISSE.

—On mande de Stuttgart, que l'enquête judiciaire précédemment ouverte contre M. Kautzer, doyen et curé de la ville de Biberach, pour refus de bénédiction sacerdotale à un mariage mixte, vient d'être reprise après avoir été pendant assez longtemps, mise en oubli. quelque soit le résultat du procès, il produit dans la ville et dans toute la province une très pénible impression, à raison de la justice que toute la population catholique rend au caractère droit et ferme, aussi bien qu'aux vertus pastorales de ce digne ecclésiastique.

NOUVELLES POLITIQUES

CANADA.

—La *Minerve* dit que mardi, l'administrateur a transmis à l'assemblée législative, copies de plusieurs dépêches du secrétaire colonial, renfermant les réponses de Sa Majesté la reine aux adresses qui lui ont été envoyées par la chambre dans la dernière session. Une de ces dépêches surtout était attendue avec anxiété ; c'est celle qui se rapporte à l'adresse concernant l'usage de la langue française dans les records législatifs. La lettre de M. Gladstone nous dit que “ Sa Majesté est portée à écouter la demande contenue dans l'adresse, et quelle autorise l'administrateur à communiquer cette intention aux corps législatifs à l'ouverture de la session ! M. Gladstone desire que ce changement se fasse au commencement de la session. Voilà au moins un amendement très important à l'acte d'union.... Mais pour que cette disposition récente pût être mise en pratique, il faudrait avoir un orateur qui parlât des deux langues.

ITALIE.

—On écrit des frontières d'Italie, le 26 janvier :

“ L'agitation des pontificaux augmente au lieu de se calmer. Des troupes sont parties à la hâte de Rome le 14 courant pour les provinces où l'on craint de nouveaux troubles.

“ On dit que les prisonniers politiques de Civita-Castellana ont cherché à s'évader. Le commandant du fort aurait ordonné de faire feu sur eux, et une lutte sanglante se serait engagée entre les prisonniers et les soldats.

“ A Imola, un détachement de volontaires et de Suisses a tiré sur plusieurs jeunes gens qui se promenaient dans la ville en chantant. Deux ont été tués et un troisième a été grièvement blessé.

“ La commission militaire s'est de nouveau installée à Rimini. Les arrestations sont à l'ordre du jour dans toute la Romagne.

“ Le gouvernement toscan est entré, lui aussi, dans un système de rigueur. Plusieurs personnes ont été arrêtées à Modigliana, à Livourne, à Florence. Outre celà, le ministère toscan a livré au pape M. Renzi, l'un des chefs de la dernière insurrection de Rimini, malgré l'avis même du tribunal suprême de la *Consulta*, qui s'était prononcé contre l'extradition. Les instances de M. Scenitzer, ministre d'Autriche, et du nonce du pape on prévalu.”

FRANCE.

—On écrit de Saint-Rambert, le 26 janvier :

“ Un grand bruit s'est fait entendre aujourd'hui dans notre ville. Il était occasionné par la chute d'énormes blocs de rochers détachés de la montagne dite la *Crau du Reclus*. Il y a quelques-uns de ces blocs qui n'ont pas moins de trois mètres cubes; la route a été interceptée, plusieurs celsiers ont été écrasés, les vignes ont été arrachées, et la petite chapelle dite du Reclus ou de l'Ermitage n'existe plus. C'est une perte comme monument d'antiquité : sa construction remontait au XIe ou XIIe siècle, et avait résisté à la main destructive du temps. Par un bonheur que les bonnes gens attribuent à la sainteté de cette chapelle, les cellules qui lui sont adjointes n'ont éprouvé aucun dommage : deux vieillards qui y ont établi leur domicile depuis plusieurs années (le moins vieux compte 86 ans) restent debout au milieu de ce chaos de pierre. La vue de ces deux ruines vivantes, entourées d'arbres déracinés et d'énormes rochers, a quelque chose de saisissant et de solennel.”

SUISSE.

—Jacques Müller ayant persisté dans son double refus d'appel et de recours en grâce, a subi sa peine le 31 janvier, en présence d'une foule immense, accourue de tous les points du canton, moins pour être témoin de son supplice que pour s'édifier de son repentir. Voici, sur le procès de ce malheureux, des détails que nous trouvons dans la *Gazette de Lucerne*:

On sait toutes les peines que le radicalisme suisse, qui trouvait de com-

plaisants échos dans quelques journaux français, s'est donné pour rejeter sur Müller seul la peine première et l'exécution de son forfait. Si la faction s'était sentie pure de toute complicité, il eut été naturel qu'elle-même eût insisté sur la nécessité d'une sévère enquête, de laquelle pût sortir toute la vérité. Il n'est, au contraire, aucune sorte de ruse que la faction radicale de Suisse et d'Allemagne n'ait mise en jeu pour entraver l'action régulière de la justice. Ainsi, le tribunal de Lucerne a successivement reçu plusieurs lettres, dont une de Magdebourg, où on lui mandait qu'un individu, qui avait aussi été disparaître, s'y était publiquement vanté du meurtre de Leu. Des personnes même furent envoyées d'Allemagne à Lucerne pour égarer, par de faux rapports de cette espèce, les recherches de la justice. Mais le sang du juste criait vengeance, et les aveux circonstanciés du coupable vinrent se joindre à des indices si multipliés et si concluants, qu'il ne put rester aucun doute ni sur l'auteur du meurtre, ni sur ceux qui l'y avaient excité.

Müller avait fait, ou au moins il avait raconté un rêve dans lequel il avait cru avoir donné la mort à Leu, et cette malheureuse confidence devint le point fixe auquel s'attachèrent ses amis politiques. L'on commença par lui dire qu'il ne serait point homme à se charger de pareille besogne ; puis, dans une réunion d'amis des Corps-Francs, l'on parvint, en excitant son amour-propre, à lui extorquer une première promesse. Des lettres qui lui furent adressées de Zurich prirent soin de la lui rappeler, en qualifiant ce meurtre d'*exploit fédéral*. Quelque temps après, dans une seconde réunion, à laquelle assistait son frère, l'ex-juge, du tribunal d'appel, Bühler, se chargea de lui procurer une récompense de 20,000 fr. Le banquier Corragnon, actuellement arrêté, y joignit la promesse d'une somme de 30,000 fr. ; le conseiller de préfecture Hüller et le lieutenant-colonel Ineichen, lui promirent chacun 5,000 fr. Une des lettres qu'à cette époque, il reçut de Zurich lui prescrivit d'attendre encore huit jours, le moment actuel n'était pas favorable au succès de sa belle action.

Tous ces faits, juridiquement constatés et établis sur des documents irréfragables, ont été invoqués par la défense de l'accusé, dans l'audience du 24 janvier. Elle a mis au jour toute l'étendue du complot, dont les auteurs étaient parvenus à enlacer, comme d'un filet infernal, l'instrument de leurs fureurs. L'avocat de Müller montra dans leurs plus hideux détails les séductions incessantes des chefs du radicalisme lucernois, auxquelles il joignit le tableau de leurs basseesses ; car, plus vils que les Pharisiens qui remirent à Judas les trente deniers, ils se dédierent de l'exécution de leurs promesses, qui, si elles eussent été seulement en partie exécutées, auraient mis la victime de leurs séductions en état de fuir, et auraient ainsi couvert d'un silence éternel ses terribles révélations.

Aujourd'hui que le misérable est dévoué sans retour aux rigueurs de la justice, il est poursuivi des anathèmes de la faction qui l'a perdu. Une voix libérale a prononcé ces cruelles paroles ; *Si Müller avait six têtes, il faudrait les abattre, pour le punir d'avoir désigné tant de personnes qui ont eu connaissance de la chose.*

Avant de marcher au supplice, Müller a fait venir son fils unique, encore dans l'ensoufflement ; il l'a supplié de fuir les mauvaises compagnies, auxquelles il doit son malheur. Le malheureux est tombé victime de cette abominable faction qui, à l'incrédulité la plus absolue, joint le fanatisme le plus barbare. Ce qui console les coeurs chrétiens, c'est que, revenu à la foi, rempli de confiance en la miséricorde divine et en l'intercession de celui dont il a versé le sang, il avait cessé de redouter la mort, qui ne lui a plus paru qu'une satisfaction due à la justice divine et humaine. Sa renonciation à la voie d'appel et au recours en grâce ont fourni la preuve la plus convaincante de ses pieux sentiments.

—On écrit de Lucerne, en date du 31 janvier :

“ Aujourd'hui, à dix heures du matin, Jean Müller, l'assassin de M. Leu, a été décapité sur la place publique.”

ESPAGNE.

—Le Gouvernement a présenté au Sénat deux projets de loi financiers assez importants, l'un sur les banques de circulation, l'autre sur les sociétés anonymes. Il s'agit de soumettre les unes et les autres à une juste surveillance de la part de l'Etat, et les dispositions proposées à cet effet sont à peu près les mêmes que celles qui existent en France.

—Le Congrès chôme depuis le vote des derniers paragraphes de l'Adressée. Les premiers objets soumis à ses délibérations, lorsqu'il se réunira de nouveau, seront la loi sur la presse, la dotation du culte et du clergé, et le budget des recettes. On prête au Gouvernement le projet de substituer les élections par province aux élections par district.

PRUSSE.

—Suivant la *Gazette du Weser*, la conspiration ourdie dans la Prusse occidentale, bien que découverte, n'est aucunement déjouée. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, les conjurés auraient fait une tentative pour surprendre la citadelle de Graudenz afin de délivrer leurs complices qui y sont détenus. La tentative échoua, et de sortes patrouilles de cavalerie dispersèrent les attroupements formés autour de la ville. M. de Bodelschwing, ministre de l'intérieur, s'est immédiatement rendu, avec des chevaux de courrier, sur les lieux, sans que les journaux de Berlin eussent parlé de son départ. Une lettre de cette capitale dit à ce sujet : “ Ce qui, jusqu'à ce moment, a été découvert est bien peu de chose en comparaison de la réalité. Si l'on veut additionner les grands et les petits mouvements qui se manifestent sur différents points du royaume, en fait de religion, de politique et d'ordre social,